
N° 1999-4301 - urbanisme, habitat et développement social+ finances et programmation - Bron - Revente, à la société Logirel, de cinq lots de copropriété dans un immeuble situé 356, route de Genas - Modification de la délibération n° 1999-4005 du 19 avril 1999 - Direction générale des services - Service de l'assemblée communautaire -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance publique du 19 avril 1999, par délibération n° 1999-4005, vous avez approuvé la revente, à la société Logirel, de cinq lots de copropriété dans un immeuble situé 356, route de Genas à Bron.

A la suite d'une erreur de rédaction, une somme erronée a été indiquée. Il convenait de lire, dans le premier paragraphe : "320 000 F" au lieu de "330 000 F" ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 1999-4005 en date du 19 avril 1999 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

Accepte de modifier la délibération n° 1999-4005 comme suit : lire, au premier paragraphe : "320 000 F" au lieu de "330 000 F".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,